

## Pas de retour à l'école avant lundi 18 mai

Après maintes réflexions, le maire et la directrice de l'école ont décidé, conjointement, de la réouverture de l'école, dans le respect des directives, lundi 18 mai.

« **La responsabilité est énorme pour le maire et la direction de l'école, quand on connaît le contexte délicat et très particulier de cette crise sanitaire** », soulignait Gérard Loyer, lundi soir, lors d'un entretien téléphonique.

Le maire de Grandparigny, comme nombre de maires en France, se retrouve devant le dilemme d'ouvrir ou non les écoles, à la demande du gouvernement, tout en sachant que gérer les élèves, la cantine, le nettoyage et la désinfection des salles de classe, et même de tout objet en contact avec les personnes, élèves ou enseignants, relève de la gageure. « **Quand il s'agit de la santé des personnes, il faut mesurer les conséquences que cela peut engendrer s'il y a un problème.** »

### Responsabilité pénale

La réouverture n'allait alors pas de soi. Gérard Loyer a d'ailleurs échangé avec le député LREM Bertrand Sorre quant aux inquiétudes légitimes des édiles vis-à-vis d'une possible responsabilité pénale en cas de contamination d'une personne dans le cadre de l'école. Bertrand Sorre fait partie des 130 députés qui souhaitent le vote d'un amendement sur la protection des maires, question débattue cette semaine au Sénat et à l'Assemblée. « **Beaucoup de maires se posent des questions par rapport à la responsabilité pénale dans ce contexte épidémique.** »

La municipalité et la direction de l'école ont mis en place, depuis jeudi 30 avril, une commission réunie par téléphone, à la suite de l'annonce du gouvernement de rouvrir les écoles. « **Laëtitia Morin, la directrice de l'établissement, a ensuite réalisé un sondage sur les intentions des parents.** » Le résultat de ce sondage, connu mardi 5 mai, montre que 68 enfants reviendraient à l'école et potentiellement 114, sur les 176 enfants que compte l'école, toutes les familles ayant répondu au sondage. « **D'un commun accord, avec les sept enseignantes, qui sont prêtes à reprendre leur poste en classe, j'ai décidé que la réouverture de l'école se ferait le 18 mai, en soulignant l'acceptation du caractère volontaire du retour des enfants, et sous la responsabilité des parents,** précise le maire. **La mairie accompagnera cette réouverture autant que faire se peut et l'OC2S (Office culturel sportif et social) nous sera d'un précieux concours pour pouvoir l'assurer dans les meilleures conditions. La cantine sera assurée et adaptée au nombre d'enfants, mais pas la garderie ni les transports scolaires.** »



Gérard Loyer a décidé, conjointement avec la directrice de l'école, Laëtitia Morin, de rouvrir l'établissement le 18 mai aux élèves volontaires. Archives Ouest-France